

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 03 MAI 2018

DELIBERATION N°2018.00117

**EMPLOI-INSERTION- DISPOSITIF ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION (ACI)
ET FONDS D'AIDE 2018- NOUVELLES STRUCTURES**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 26 avril 2018

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 48

Membres titulaires présents :

M. Denis BARRIOL, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE,
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHAVANNE,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL,
M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE,
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,
M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE,
M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,
M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc FAURE, M. Roland GOUJON,
Mme Siham LABICH, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Marc PETIT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Jean-Marc THELISSON

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 15 mai 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180327-D20180011710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180515

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 03 MAI 2018

EMPLOI-INSERTION- DISPOSITIF ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION (ACI) ET FONDS D'AIDE 2018- NOUVELLES STRUCTURES

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de Saint-Etienne Métropole, dans le cadre du dispositif Loire Objectif Insertion et Retour à l'Emploi (LOIRE), met en œuvre des actions afin de favoriser l'accès à l'emploi des publics en difficulté du territoire grâce à des financements du Fonds Social Européen (FSE) et des collectivités.

Afin de garantir l'accès aux Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) aux publics du dispositif LOIRE et d'avoir un fonctionnement unique entre le Département de la Loire et Saint-Etienne Métropole, il est proposé la mise en œuvre de « conventions individuelles de bonification ».

En 2017, c'est **65 personnes** accompagnées par le PLIE qui ont pu bénéficier d'un Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) dans une structure reconnue ACI du territoire.

Lorsqu'une entreprise reconnue ACI recrute un demandeur d'emploi orienté par le dispositif LOIRE, elle peut bénéficier d'une aide financière à hauteur de 300 € par mois travaillé. Pour les bénéficiaires du RSA, l'aide est accordée par le Département de la Loire et pour les autres participants l'aide est accordée par Saint-Etienne Métropole sur les Fonds alloués dans le cadre de l'Accord cadre départemental du dispositif LOIRE et de la convention bilatérale Département de la Loire / Saint-Etienne Métropole.

Lors du Bureau du 08 mars 2018, 7 structures reconnues ACI concernées par ces conventions ont été validées pour l'année 2018 :

- Chrysalide,
- SOS Chantier Nature / Convergence,
- Actiform – Les jardins de Valériane,
- Les jardins d'Oasis,
- ACARS,
- Parc de Montaud,
- Ondaine Agro.

En accord avec la DIRECCTE et le Département de la Loire, deux nouvelles structures peuvent intégrer le dispositif ACI et également bénéficier d'un soutien de Saint-Etienne Métropole en contrepartie de l'accueil des participants du PLIE. Il s'agit de **Loire Service Environnement** nouvellement labellisé ACI et de la **Ressourcerie des Monts du Lyonnais** qui accueille des participants du PLIE de Saint-Etienne Métropole, des communes de Saint-Galmier ou Chamboeuf principalement.

Avec le soutien de ces 2 structures, toutes les ACI du territoire seraient couvertes avec une offre de service identique pour tous les participants PLIE quel que soit leur lieu d'habitation.

Le budget alloué pour les 7 ACI validé lors du dernier Bureau s'élève à 118k€.
Le budget complémentaire pour ces 2 nouvelles structures ACI s'élève à 7 200 €.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions individuelles avec les deux ACI Loire Service Environnement et la Ressourcerie des Monts du Lyonnais,**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget EMPINS- PLIE - art. 6228 de l'exercice 2018.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU